

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Nous avons, à maintes reprises, avisé nos membres qu'ils doivent avertir leur percepteur ou receveur lorsqu'ils changent d'adresse. Il est important que nous ayons une liste des adresses de nos membres aussi correcte possible. Nous faisons donc un nouvel appel à nos membres et à nos officiers de nous aider dans cette tâche. Leur coopération nous est indispensable.

L'Union St-Jean Baptiste d'Amérique

Voici ce que publie le "Fraternal Monitor", un journal qui fait autorité, aux Etats-Unis, en tout ce qui concerne la mutualité :

"Une Société Prospère"

"Au cours de l'année 1908, 'L'Union St-Jean Baptiste d'Amérique' a augmenté le nombre de ses membres de près de vingt cinq pour cent. Elle comptait, au commencement de l'année, 16,282 membres, tandis qu'aujourd'hui l'effectif est de plus de 20,000 membres, répartis dans deux cent cinquante conseils locaux. Son fonds de réserve excède \$200,000, ce qui donne \$30 pour chaque \$1,000 d'obligations. La moyenne d'âge est de trente-trois ans.

"L'Union St-Jean Baptiste d'Amérique a commencé ses opérations le 1er novembre 1900, à Woonsocket, R. I. Ses taux sont basés sur l'échelle du Congrès Fraternal, à quatre pour cent d'intérêt depuis 1902. Les certificats varient de \$100 à \$2,000. Les membres peuvent à leur gré retirer ou refuser les bénéfices en maladie. Les hommes et les femmes sont admis à conditions égales, sauf les bénéfices en maladie.

"La société exerce ses opérations dans les états de la Nouvelle-Angleterre, et, en sus, dans les états de New-York, Illinois et Michigan. Seuls les Français catholiques sont admis dans les rangs de la société."

Nous sommes heureux de féliciter notre belle société-sœur de l'estime qu'on lui montre en tous les quartiers. Elle s'est faite le champion de la cause française et catholique aux Etats-Unis et nous faisons des vœux pour que son œuvre soit fructueuse.

TEMOIGNAGE DE SYMPATHIE

Nous reproduisons ce qui suit de "L'Union", organe officiel de l'Union St-Jean Baptiste d'Amérique". De tels témoignages de sympathie sont bien de nature à nous faire estimer davantage notre grande société.

"Le Prévoyant" d'Ottawa, organe de l'Union St-Joseph du Canada, nous arrive avec un format agrandi et une toilette toute neuve ; il commence bravement sa quatorzième année de publication, plus fort et plus vigoureux que jamais pour les luttes de l'avenir.

GRAND CONCOURS

L'Exécutif de l'Union St-Joseph a décidé d'organiser un grand concours de recrutement. Ce concours doit commencer le 1er février et ne se terminer que lorsqu'auront été recrutés 3000 nouveaux membres. C'est la ferme résolution de l'Exécutif de faire de l'année 1909 une année de progrès et il se propose de faire tous les efforts possibles pour porter le nombre des membres à 30,000 avant qu'elle soit expirée.

Le concours projeté diffère assez sensiblement de ceux qui l'ont précédé. Dans les concours antérieurs les avantages offerts ne s'appliquaient qu'aux aspirants et aux agents autorisés. Dans le cas actuel les directeurs de la propagande se sont inspirés de l'idée exprimée par le président général dans les derniers numéros du "Prévoyant". Afin de stimuler le zèle des officiers et des membres des conseils locaux, afin de les encourager à se réunir régulièrement et à prendre un plus vif intérêt aux affaires de la société, des primes sont offertes à ces conseils. Aux individus sont offertes des primes spéciales.

Les Primes

Villes de 8,000 et plus :—A celui qui fera admettre le plus de membres dans une période donnée, un prix de \$100 ; deux prix de \$50 ; quatre prix de \$25 ; quatre prix de \$15 et quatre prix de \$10 (\$400).

Villes, villages et paroisses de moins de 8,000 habitants :—Un prix de \$100 ; deux prix de \$50 ; quatre prix de \$25 ; quatre prix de \$15 et quatre prix de \$10 (\$400).

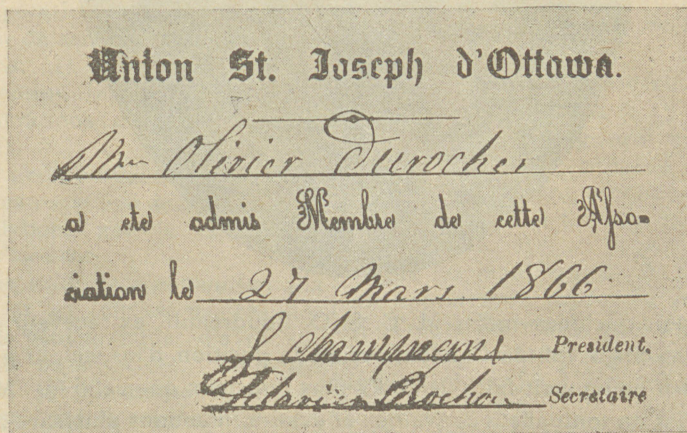
Conseils :—Aux conseils locaux qui auront fait admettre le plus de membres durant la période du concours et auront le moins de rayés : Dix bannières d'une valeur de \$50 chacune. Aux conseils qui ont une bannière sera donnée une prime de \$40. Dans les mêmes conditions, la même prime sera accordée aux bureaux de perception qui seront érigés en conseil.

Outre les primes susdites, l'Exécutif accordera une prime de \$1.00 pour l'inscription de chaque nouveau membre recruté.

A chaque aspirant qui sera accepté et qui aura payé trois mois de cotisation avec sa demande d'inscription, il sera donné un insigne gala.

En terminant, nous exhortons nos officiers et nos membres à commencer dès maintenant à préparer ce concours. Qu'ils commencent leur propagande en répandant la réputation de l'Union St-Joseph ! Qu'ils prônent sa stabilité et ses avantages. Puis le concours arrive que tous se mettent à l'œuvre d'un commun accord. Nous comptons sur la bonne volonté de tous les sociétaires et nous sommes certains que nous ne serons pas déçus.

Document Intéressant



Nous imprimons un fac-simile de la carte d'admission, à l'Union St-Joseph, de M. O. Durocher. En 1866, la société comptait à peu près 300 membres. Elle était fondée depuis trois ans et nul de ses membres ne prévoyait qu'elle deviendrait la grande association qu'elle est aujourd'hui. M. Durocher est à présent directeur général de l'Union St-Joseph. Pendant plusieurs années, il a été son président général. Il a suivi la société dans toutes ses étapes. Il en a fait son œuvre et lui a consacré toutes ses énergies. Depuis quarante-trois ans qu'il en fait partie, il s'est dévoué à ses progrès. Il l'a vue au berceau et elle a grandi sous ses yeux. Il a contribué à tous ses succès, et si elle est aujourd'hui grande et prospère, une large part du mérite lui en est due.

Il reste peu de ces vétérans de l'Union St-Joseph. Conservons-les longtemps, et ayons pour eux la plus grande estime. Ils ont trouvé leur récompense dans le succès de leur œuvre, mais il n'en ont pas moins droit à toute notre reconnaissance.

"L'Union St-Joseph du Canada", qui a son siège social à Ottawa, Ontario, est un peu dans la position de l'Union St-Jean Baptiste d'Amérique", elle a à lutter contre l'assimilation, elle doit former la mentalité des Canadiens-Français du Haut-Canada, exposés comme nous dans une atmosphère anglo-saxonne.

"L'Union St-Joseph a accompli une œuvre durable jusqu'ici et nous lui souhaitons tout le succès qu'elle mérite.

"Ce que nous ne pouvons comprendre, c'est que certains Canadiens-Français préfèrent des sociétés de langue anglaise à une œuvre nationale et patriotique comme celle de l'Union St-Joseph du Canada".

UN MOT D'HISTOIRE

Le Directeur général de l'Union St-Joseph recevait, ces jours-ci, la visite de M. J.-B. Champoux, membre du conseil n° 40 de Montréal. M. Champoux est non seulement un des membres fondateurs de l'Union St-Joseph, mais il est celui qui en a eu l'idée première. Arrivé à Bytown en 1852, il y exerçait le métier de cordonnier. Homme aux vues larges et généreuses, il s'était fait nombre d'amis. Ayant à cœur l'intérêt de ses confrères ouvriers, il conçut l'idée de la fondation d'une société canadienne-française pour la protection des familles ouvrières de la ville. En 1863, il réussit à intéresser à son projet quelques-uns de ses amis, et le 22 mars de la même année l'Union St-Joseph était fondée.

M. Champoux n'entrevoit pas le brillant avenir qui était réservé à l'œuvre locale qu'il avait préconisée. Il était loin de soupçonner que l'Union St-Joseph deviendrait, en quelques années, la grande société qu'elle est aujourd'hui. Dans l'humble salle où ses premiers membres se réunissaient, l'on ne rêvait guère le vaste édifice qui abrite aujourd'hui ses bureaux. La poignée de membres d'alors ne songeaient nullement à la grande expansion de l'association, qui a des ramifications partout et qui compte 24,000 membres.

Ce doit être un beau titre de gloire pour M. Champoux que celui d'avoir été le premier apôtre de la grande œuvre fraternelle de l'Union. Tous ceux qui ont profité de ses avantages et qui jouissent aujourd'hui de ses bienfaits lui auront une reconnaissance éternelle.

M. Champoux a maintenant 76 ans et a encore toute la vigueur d'un jeune homme. Il s'est toujours tenu en relations intimes avec tout ce qui concerne la société. Il ne s'est absenté que d'une seule assemblée, et ce pour cause de maladie. C'est un bel exemple de dévouement à la cause commune, exemple que nombre de nos membres pourraient imiter.

Au nom de la société, comme en son propre nom, l'Exécutif offre à M. J.-B. Champoux ses félicitations et l'hommage de sa vive gratitude.